COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SYMBOLE BOURSIER : AXQ

LE 30 OCTOBRE 2018

AXE ANNONCE UN PLACEMENT DE DROITS

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DESTINÉ POUR DISTRIBUTION AU CANADA SEULEMENT ET N'EST PAS AUTORISÉ POUR DISTRIBUTION AUX ÉTATS-UNIS PAR DES AGENCES DE PRESSE OU POUR DIFFUSION AUX ÉTATS-UNIS.

LAVAL, QUÉBEC – AXE EXPLORATION INC. (la « Société ») annonce qu'elle procédera à un placement de droits (les « Droits ») auprès de chacun des porteurs de ses actions ordinaires (les « Actions ordinaires ») inscrits le 25 octobre 2018 pour la fermeture des registres (la « Date de clôture »), à raison d'un (1) Droit pour chaque Action ordinaire détenue par les Actionnaires de la Société, 1 pour 1 (le « Placement de Droits »). Chaque Droit confèrera à son porteur le droit de souscrire à une (1) Action ordinaire sur paiement du prix de souscription de 0,04$ par Action ordinaire (0,64$ par Action ordinaire consolidée advenant la clôture de la transaction et la consolidation annoncée le 24 juillet 2018). Les Droits seront transférables mais ne se négocieront pas en bourse.

Le Placement de Droits et la période d'exercice des Droits par les Actionnaires débuteront à partir du 28 novembre 2018 jusqu'au 26 février 2019, 17h, après quoi les Droits expireront (l'« Heure d'expiration »). Les Droits qui n'auront pas été exercés avant l'Heure d'expiration seront nuls et sans valeur. Les Actionnaires qui exercent la totalité de leurs Droits n'auront pas le droit de souscrire à des Actions ordinaires additionnelles qui n'ont pas été souscrites par d'autres porteurs de Droits avant l'Heure d'expiration.

Tous les détails du Placement de Droits seront présentés dans la Circulaire de Placement de Droits et l'Avis de Placement de Droits qui seront déposés sous le profil de la Société sur SEDAR au www.sedar.com. L'Avis de Placement de Droits et le certificat de Droits qui l'accompagne seront postés à chaque Actionnaire inscrit qui réside au Canada à la Date de clôture. Les Actionnaires inscrits qui désireront exercer leurs Droits devront remplir et transmettre le certificat de Droits, accompagné du paiement applicable, à Services aux investisseurs Computershare Inc. qui agira à titre d'agent d'émission de Droits pour le Placement de Droits, au plus tard à l'Heure d'expiration. Les Actionnaires qui détiennent leurs Actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier ou conseiller en valeurs, d'une banque ou d'une société de fiducie recevront la documentation et les directives pertinentes de leur intermédiaire. La Société n'émettra pas de Droits aux Actionnaires qui résident dans un territoire à l'extérieur du Canada (les « porteurs inadmissibles »), à moins que

cet Actionnaire puisse démontrer qu'il bénéficie d'une dispense de prospectus en vertu de la législation applicable dans sa juridiction de résidence.

La Société n'a pas retenu les services d'une partie pour solliciter des souscriptions pour ses Actions ordinaires dans le cadre du Placement de Droits.

La Société compte présentement 62 932 645 Actions ordinaires émises et en circulation. Si tous les droits émis aux termes du Placement de Droits sont valablement exercés, le produit brut tiré du placement de droits s'élèvera à 2 517 306 $. La Société entend utiliser le produit net du Placement de Droits pour son fonds de roulement.

Règlement de dettes

En vertu d'un contrat de gestion et d'un contrat de consultation intervenus respectivement en octobre 2007 et janvier 2011 entre la Société et Ressources Lutsvisky Inc. (« Lutsvisky »), Lutsvisky a droit de recevoir une somme de 361 300 $ advenant la résiliation unilatérale de ceux-ci par la Société. Lutsvisky est une société privée détenue en propriété exclusive par David Mc Donald qui est également président, chef de la direction et administrateur de la Société. La Société annonce avoir convenu qu'elle paiera à Lutsvisky (après une réduction et une renonciation de 86 300 $) une somme globale de 275 000$ en paiement de dettes payables en Actions ordinaires à un prix présumé de 0,05 $ par Action ordinaire. Un nombre de 5 500 000 d'Actions ordinaires est donc lié à ce règlement de dettes. Les Actions ordinaires seront assujetties à un délai de conservation réglementaire de quatre mois.

La CSE, la Bourse de croissance TSX/NEX et leurs fournisseurs de services de réglementation respectifs (au sens attribué à ce terme dans leurs politiques respectives) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Ce communiqué de presse peut contenir des renseignements prévisionnels. Nous ne pouvons garantir que les renseignements prévisionnels mentionnés s'avéreront exacts, puisqu'il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels ou les événements futurs et ceux qui sont mentionnés dans cet énoncé.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Pour AXE Exploration Inc. :

Johanne Moreau, CFO
Téléphone : (450) 622-5785